

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38;
A. EWIG, rue Favart, 14;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,

chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Mars 1881.

Chronique générale.

Le Gaulois publie la note suivante, dont
l'importance n'échappera à personne:

« Le gouvernement sait-il que l'Allema-
gne fait fabriquer en France des canons pour
son armée? Si l'une des nombreuses feuilles
ministérielles ne nous renseigne pas, nous
mettrons les points sur les i.

« Nous dirons quelle maison de Paris a
regu la commande du gouvernement alle-
mand; en quelle usine sont fabriquées les
pièces d'artillerie, et, pour plus de préci-
sion, nous ferons connaître le nom du no-
taire par-devant lequel le contrat entre le
constructeur de Paris et l'ambassade alle-
mande a été passé.

« A demain. »

De la poudre aux Grecs, des canons à
l'Allemagne? Contre qui tous ces arme-
ments?

Nous lisons dans la Justice:

« M. Clémenceau a déposé à la Cham-
bre une demande d'interpellation ainsi con-
çue:

« Je demande à interpellier le gouverne-
ment sur les envois de poudre de guerre
faits à l'étranger par le gouvernement
français en vue d'approvisionner l'armée
grecque. »

« Avant la séance, M. Clémenceau avait
eu un entretien avec MM. Farre, ministre de
la guerre, et Jules Ferry, président du con-
seil.

« Les deux ministres n'ont pas nié que
des envois de poudre en Grèce aient eu lieu,
et que ces envois continuent encore, quoi-
que le gouvernement ait interdit aux parti-

culiers de vendre à la Grèce des armes pro-
venant des arsenaux de l'Etat.

« M. Jules Ferry n'assistait pas à la séance
de la Chambre, obligé qu'il était de se ren-
dre au Sénat, où M. de Gavardie devait l'in-
terpeller.

« L'interpellation de M. Clémenceau a
donc dû être remise à samedi. »

Les aveux de M. J. Ferry sont aussi étran-
ges que les dénégations de M. Gambetta. On
arrête les cartouches, mais on envoie la
poudre. N'avions-nous pas raison de dire
que le gouvernement a manqué absolument
de franchise dans ses déclarations, et que la
politique républicaine expose la France à
des aventures périlleuses?

Nous attendons les explications de M. le
général Farre qui cette fois, sans doute,
ne remettra pas toutes les pièces à M. J. Ferry.

Cinq des membres de la Commission d'en-
quête Cisse, absents le jour où cette Com-
mission a, par 17 voix sur 17 votants, rendu
un verdict négatif sur les faits reprochés à
M. le général de Gisse, déclarent qu'ils au-
raient voté, s'ils eussent été présents, comme
les 17 membres. Ce sont MM. de Vandœuvre
et de Valfons, de la droite; Berger, Royer et
Berlet, de la gauche.

L'un des journaux radicaux qui ont
poussé à la manifestation hugolâtre de l'autre
jour, dit, pour indiquer le sens et la
portée de cette manifestation: « Victor
Hugo, le plus grand des poètes, ce n'est
rien. Victor Hugo, républicain socialiste,
c'est tout. »

On s'en doutait bien un peu.

Le Triboulet dit que M. Victor Hugo a été
tellement surmené par les organisateurs de
son triomphe qu'il y a lieu de redouter au-
jourd'hui une nouvelle atteinte de cet affai-
blissement cérébral qui inspira tant de
craintes, il y a quelques années, et dont il ne

fut tiré qu'après un long et complet repos à
Guernesey.

On lit dans le Gaulois:

« Nous apprenons que le commissaire de
la gare de Vincennes, qui n'a point signalé
les fusils, vient d'être révoqué.

« Celui de la gare du Havre, qui était dans
le même cas, est déplacé. Il va à Angers et
rétrograde de classe.

« Tout cela est, d'ailleurs, parfaitement
incompréhensible; car, si le gouvernement
a vendu les fusils, il devait bien se douter
qu'on les transporterait quelque part, et
qu'ils n'étaient pas destinés à faire des
tuyaux acoustiques ou des conduites de gaz.
Qui trompe-t-on donc ici? »

On ne trompe personne. Les deux com-
missaires ont été révoqués pour avoir été
trop vigilants. Ils ont vu ce qu'ils ne de-
vaient point voir.

Les préfets du Midi s'accordent à dire
dans les rapports au ministre de l'intérieur,
que l'armée révolutionnaire se réforme sous
l'impulsion de chefs directs qui envoient
leurs instructions de Paris.

L'un de ces préfets s'exprime ainsi: « Si
l'on n'y prend garde, les partisans de la
Commune, qui sont ici plus nombreux qu'on
ne le suppose, travaillent à un relèvement
de leurs amis de Paris, avec lesquels ils fe-
ront cause commune au premier mouvement
qui éclatera. »

LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

M. de Bing, consul de France au Caire,
est appelé à Paris par M. Barthélemy
Saint-Hilaire. On ne croit pas qu'il retourne
à son poste. A-t-il échoué dans sa mission?
Un autre aurait-il mieux réussi à sa place?
Toujours est-il qu'on lui reproche d'avoir
laissé le représentant de l'Angleterre prendre
au Caire une influence de plus en plus
grandissante et surtout de plus en plus
envahissante.

Cette augmentation de l'influence anglaise
est d'autant plus regrettable qu'il faut s'at-
tendre à de graves événements en Egypte.
Les esprits sont très-surexcités dans ce pays
qui est divisé, comme la France, en partis
irréconciliables. Cette division était inconnue
jusqu'à l'avènement du vice-roi actuel, parce
que la loi du Prophète sur l'hérédité avait
toujours été observée. Aujourd'hui il y a
trois partis irréconciliables: celui du prince
Alim, fils d'Ismail, ex-khédive détrôné,
celui du vice-roi actuel et celui d'Ismail.

Si les partisans d'Alim et de son père
venaient à se réunir pour une action com-
mune, il est probable que le gouvernement
du vice-roi ne pourrait pas se maintenir. Le
vice-roi ne se fait pas illusion sur les dangers
qui menacent son pouvoir, et il a essayé de
reconstituer les anciennes légions de mame-
luks en introduisant dans l'armée l'élément
circassien.

Les Circassiens sont des soldats braves et
courageux, et d'un dévouement absolu.
Leur entrée dans l'armée a fort ému les chefs
indigènes qui ont demandé qu'on les ren-
voyât et que l'armée ne soit composée que
de soldats indigènes.

A la suite de la dernière émeute, le vice-
roi paraît avoir cédé; mais sa situation n'en
est que plus précaire; il renonce à se défen-
dre, et ses adversaires le jetteront par terre
à la première occasion qui ne peut être
éloignée.

On comprend les inquiétudes du gouver-
nement français qui voit, dans de telles con-
jonctures, les Anglais prendre au Caire une
influence prépondérante, tandis que l'in-
fluence française diminue chaque jour.

Décidément, les résultats de la diplomatie
républicaine ne sont pas brillants.

LE PLAN DE M. GAMBETTA.

Le discours de M. Gambetta commence à
ouvrir les yeux, et M. Ph. de Granlieu, dans
un long article que publie le Figaro, signale
la gravité des paroles du président de la
Chambre, et fait ressortir tout le plan que,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Moi qui venais de recevoir les confidences de
Renée, comment aurais-je négligé ces choses dans
une question où tout doit être examiné? Mais
surtout, oh! vous en quoi M. de Montpellier a
bien servi votre ami sans le vouloir! voilà le grand
effet né de cette cause qu'il trouve légère! il a
donné à M. Le Mahouët le moyen de montrer la
différence qui existe entre eux, et, à moi, par
contre-coup, celui de pénétrer dans cette demeure
où j'ai vu la place de Renée marquée par le doigt
de la Providence...

— C'est ce que j'ai répété à ce pauvre Alphonse
dès qu'il m'a fait comprendre que l'obligée d'É-
tienne n'était autre que vous, Madame.

— Ne t'étonne plus, lui ai-je dit. Je croyais
présenter mon ami à la marquise de Valbret, lui-
même ne pensait pas l'avoir jamais vue: et elle le
connaissait, ainsi que son aïeule, de manière à
savoir très-bien ce qu'elle faisait.

— Enfin, quel a été le résultat de vos raisonne-
ments?

— Je suis heureux de vous l'apprendre, ce ré-
sultat me console, je dirai plus, il me réjouit.
Quand Alphonse a pu voir que vous obéissiez non
à une misérable rancune, mais à une prudence
éclairée, aussi bien qu'à une affection fort légitime
pour Mlle Vangaramenghen, son courroux s'est
apaisé, et la justice a repris ses droits sur lui.

« Tu es donc sûr, m'a-t-il dit, que c'est par
estime personnelle de M. Le Mahouët, et non pour
me faire tort, que Mlle de Valbret protège ce ma-
riage? »

« — Je te l'affirme, il ne peut en être autre-
ment.

« — Alors, pourquoi a-t-elle raconté à M. et à
Mlle Vangaramenghen? »

« Ah! Xavier, interrompit la marquise, vous
pouvez dire à M. de Montpellier que j'ai fait tout ce
que j'ai pu pour éviter d'entrer dans ce détail.
J'ai cherché à me renfermer dans des considéra-
tions vagues. J'ai été forcée d'en venir à un récit
plus net parce que, d'une part, M. Vangaramen-
ghen me pressait de questions, et que, de l'autre,
des réticences pouvaient faire supposer dans votre
cousin des torts plus graves que celui dont j'avais
eu à me plaindre. M. Vangaramenghen a pris la
chose très-vivement. C'est moi qui ai dû adoucir.

Mais, à ce moment, l'alliance de M. Le Mahouët

était acceptée, Renée l'ayant agréée dès mes pre-
mières paroles, et M. Vangaramenghen lui étant
également favorable, bien que très-contrarié et
encore un peu incertain, à cause des espérances
données à votre cousin.

— Madame, continua M. de Bois-Rouge, gardez
les paroles bienveillantes, consolantes, encoura-
geantes, pour les faire entendre au coupable qui,
après longs efforts et graves réflexions, m'a prié
de vous demander la permission de venir un de
ces jours vous offrir ses excuses.

— Il va jusque-là dans sa conversion! s'écria
Mlle de Valbret. Xavier, est-ce bien lui qui a eu
cette pensée?

— Qu'importe? dit le jeune homme un peu
embarrassé par la clairvoyance de la marquise. Il
est plus méritoire d'accepter un conseil que de
prendre la meilleure des initiatives.

— Mon cher enfant, amenez-le dès demain. Je
ne veux pas qu'il s'humilie. Sa démarche m'en
dira tout assez. Assurez-le que j'éprouve une joie
profonde à le savoir capable de se laisser persua-
der par un ami comme vous. Ceci donne grand
espoir que cette leçon sévère ne sera pas perdue
pour lui. Un jour, il sera dédommagé. Renée ne
lui convenait pas, elle est trop au-dessus de lui.
Elle aurait été malheureuse...

— Cette pensée m'attristait.

— Sans porter ses regards si haut, il trouvera

une bonne alliance. L'opulence n'est pas néces-
saire. Je vous dis que nous finirons par le voir
bien marié et suffisamment pourvu...

En prononçant ce dernier mot, elle eut un fin
sourire.

— Je le pense comme vous, dit Xavier dont les
lèvres dessinèrent un sourire exactement sembla-
ble à celui de Mlle de Valbret.

Ils se regardèrent...

— Ah! Xavier, dit la marquise, vous m'avez volé
mon idée.

— Que voulez-vous, Madame? Il me faisait pitié.

— Votre mère approuve-t-elle?

— Tout. Le bonheur présent d'Étienne et de sa
fiancée, l'espoir rendu à ce pauvre Alphonse... Il
va maintenant chercher. Je ne me mêle pas de la
partie des sentiments.

— Comme il doit vous aimer!

— Il me faisait pitié, répéta Xavier. D'ailleurs,
Madame, je reste dans des limites fort étroites. Je
veux qu'Alphonse soit en mesure de s'établir
puisqu'il le désire et qu'une sainte influence peut
lui faire du bien, mais non qu'il dépense follement
ce qui peut être utile à d'autres.

— Avez-vous revu M. Le Mahouët depuis ce
matin?

— Pas encore. Je vais me rendre chez lui tout
à l'heure.

— Il vous racontera notre réception chez M.

d'après lui, le maître rêve. Nous empruntons à cet article les extraits suivants :

M. Ph. de Grandlieu commence par rappeler les paroles étonnantes prononcées par M. Gambetta; les voici, d'après le texte officiel :

« Je n'ai pas à dire si j'ai une politique; je ne n'ai pas à faire connaître si cette politique différerait de celle du gouvernement. J'ai mes sentiments, mes opinions sur les affaires extérieures: Je saurai attendre. »

Et plus loin :

« Cette réserve, je me l'imposerai jusqu'au jour où il conviendra à mon pays de me désigner nettement pour remplir un autre rôle... Le jour où je serai appelé à remplir un autre rôle, alors je réclamerai la responsabilité de mes actes. »

Comment! vous n'avez pas à dire si vous avez une politique? Comment! vous n'avez pas à faire connaître au pays si cette politique, que vous réservez en pette, différerait de celle qui prévaut aujourd'hui, laquelle est nettement pacifique? Mais c'est, au contraire, le moment de parler, puisque vous posez votre candidature au pouvoir devant la France entière!

« Je saurai attendre! » C'est commode et hautain, mais c'est inadmissible. La France, que vous sollicitez, a le droit de savoir d'abord ce que vous voulez faire d'elle, de son Trésor, de son armée, de sa sécurité, de son travail, de ses forces, de son avenir? Vous lui devez cet exposé loyal, complet de votre programme, et, puisque vous refusez de le faire, en affichant la prétention de ne vous expliquer que le lendemain, quand il ne serait plus temps, permettez qu'on supplée, la veille, à votre silence, en venant dire au pays ce qui se cache derrière vos réticences, quel est le plan que vous dissimulez et le véritable objectif de vos ambitions. Il ne faut plus d'obscurités ni d'équivoques, et puisque vous demandez la couronne, le moins est qu'on sache comment vous entendez la porter!

Le plan de M. Gambetta repose tout entier sur l'adoption du scrutin de liste. C'est pour lui une question de vie ou de mort; aussi n'y épargne-t-il ni ses cajoleries ni ses peines, raisonnant les uns, truffant les autres, se réconciliant avec tout le monde, en bon prince qui tient à gagner le cœur de ses sujets. Il oublie ses vieux démêlés avec Ordinaire; il tend la main à Dugué de la Fauconnerie, et va jusque parmi les bonapartistes chercher sans scrupule l'appoint nécessaire à sa victoire.

On a déjà signalé bien des fois le but personnel qu'il vise : le renouvellement des plébiscites impériaux sur son nom à l'aide des candidatures multiples. Mais il importe de préciser, en entrant dans le détail même de la combinaison.

D'abord, il veut changer en grande partie la Chambre actuelle, médiocre, vulgaire, justement discréditée, parfois récalcitrante et indocile, pour lui substituer une Assemblée à la fois plus jeune, plus capable et plus souple dans la main du maître.

Vangaramenghen. Tout s'est très-bien passé. Le mariage aura lieu au commencement de décembre. Maintenant, Xavier, donnez-moi à votre tour une explication, non sur ce qui est arrivé, mais, au contraire, sur ce qui n'a pas eu lieu. Comment se fait-il que, cherchant à assurer le bonheur de Renée par un mariage digne d'elle, j'ai protégé ce jeune homme qui m'était étranger, sans songer à lui opposer un autre jeune homme connu de moi depuis son enfance, aimé profondément, réunissant en lui tous les titres que peuvent donner la vertu, l'intelligence, les qualités du cœur, la naissance, la fortune, que sais-je, moi? tout enfin. Il était près de moi, celui-ci; il avait, lui aussi, une mère de qui Renée aurait été chérie, une sœur qui, j'en suis sûre, vaut bien M^{lle} Le Mahouët. Quoiqu'il le nie parce que les circonstances ne lui ont pas permis de les montrer, j'ose dire à ce jeune homme qu'il est encore supérieur à son ami Étienne. Comment donc, ayant à donner une si grande preuve d'estime et de confiance, n'ai-je pas songé à lui?

— Vous le louez de telle sorte, dit Xavier, qu'il ne peut plus se reconnaître.

La marquise secoua la tête.

— Je sais ce que je dis, reprit-elle, et lui sait de qui je veux parler. Répondez-moi, Xavier. Pourquoi n'ai-je pas songé à lui? (A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

On sera surpris du nombre de jeunes et de nouveaux venus qui apparaîtront brusquement sur les listes de la présidence.

M. Gambetta s'est fait dresser, à cet égard, des dossiers où sont notés tous les jeunes hommes signalés à son attention, par un livre, une plédoirie, une brochure, une conférence, un simple article de journal. Il les invite, les juge et leur offre de les attacher à sa fortune, en patronnant leurs candidatures dans les régions où ils peuvent avoir quelques chances de succès.

Comme le tentateur sur la montagne, il leur dit : Soyez à moi, et je vous donnerai, non pas tous ces royaumes, mais toutes ces places, toutes ces dignités, tous ces traitements, toutes ces sinécures!

Le premier acte du maître serait de procéder, avec sa nouvelle Chambre, à la révision de la Constitution, car il ne saurait lui convenir d'accepter la présidence telle qu'elle a été organisée en 1873. Il lui faut des pouvoirs plus majestueux, plus longs et plus absolus.

Bien loin de supprimer le Sénat, comme le voudrait M. Clémenceau, il le conserverait avec soin, en le transformant. L'habileté, ce n'est pas de l'abolir, mais de l'asservir. Il en ferait un Sénat impérial, avec de riches dotations, comme sous Napoléon I^{er} et sous Napoléon III.....

Ces résultats obtenus, quelles modifications constitutionnelles dicterait le triomphateur?

Je laisse de côté les points secondaires, même celui qui, par une législature de six années, renouvelée par tiers tous les deux ans, ressusciterait chez nous le Parlement-croupion en perpétuant la dictature d'un homme.

J'arrive tout de suite au point capital et décisif : — le Consulat à vie, le Protectorat sans terme.....

Oui, M. Gambetta dédaigne la succession modeste et prosaïque de M. Grévy. Cette magistrature bourgeoise et étriquée, il la juge trop étroite pour l'ampleur, sinon de son génie, du moins de sa personne. À l'exemple de l'Empire conseillé par M. Clément Duvernois, il veut « faire grand », et la Constitution actuelle ne lui paraît pas donner au chef de l'Etat une puissance personnelle assez vaste.

Il faut donc garder le pouvoir à vie, à perpétuité, jusqu'au dernier souffle. Mais cela, c'est gros, et M. Gambetta comprend bien que, malgré la platitude de tout ce qui l'entoure et les servilités qu'il escompte, il ne parviendrait pas à le faire inscrire du premier coup dans une révision normale et tranquille de la Constitution.

C'est une palme que seule peut décerner la victoire, — et nous revenons à la guerre, où tout nous ramène avec M. Gambetta, parce que la guerre est la base même de ses combinaisons et l'indispensable condition de ses grandeurs.

On raconte qu'en 1871, au début de la Commune, M. Thiers, impatienté des prétentions rivales agitées autour de lui par certains généraux qui aspiraient au commandement supérieur, s'échappa jusqu'à leur jeter cette apostrophe humiliante : « Voulez-vous me dire, messieurs, lequel d'entre vous se désigne à moi par la victoire? »

Eh bien, M. Gambetta veut se désigner au pays par la victoire, et voilà pourquoi il nous mènera fatalement, inflexiblement, à la guerre, qui est, ne nous lassons pas de le redire, le fond et l'essence de son programme.

Je pourrais préciser bien des détails à ce sujet. Je pourrais affirmer que les projets du dictateur visent des agrandissements de territoire du côté de la Belgique et de la Suisse; qu'on ne l'ignore ni à Bruxelles ni à Genève, et que le vif intérêt qu'il porte, soit au chemin du Simplon, soit à la percée du Mont-Blanc, se rattache avant tout aux combinaisons stratégiques qui le préoccupent.

Je pourrais dire que ces plans de campagne, étudiés et tout prêts, mettraient en mouvement trois armées, commandées la première par le général Billot, la seconde par le général Saussier, la dernière par le général de Galliffet, toutes les trois, du reste, ayant au-dessus d'elles un commandement central et supérieur, qui serait exercé, — on devine par qui! — par l'ancien généralissime de Tours et de Bordeaux, résolu à fonder, sur une éclatante revanche, le chiméri-

que avenir dont son esprit a l'hallucination! Ainsi, la guerre, toujours la guerre! De quelque côté que nous nous tournions, c'est l'invariable perspective que M. Gambetta nous présente! Elle est pour ainsi dire l'hystérie malade de son pouvoir occulte, comme elle serait la terrible fatalité de sa dictature!

Il a beau parler de paix à l'heure actuelle, à l'approche des scrutins d'où il veut faire sortir son Césarisme. Ce n'est là qu'une hypocrisie passagère, qu'une manœuvre électorale, qui recevrait des événements un cruel désaveu le lendemain du vote. — Personne n'en doute, à l'étranger comme en France, et le langage des journaux allemands et autrichiens, dont nous sommes bien forcés de tenir compte, en est l'inquiétant augure. *Fas et ab hoste doceri*, dit le proverbe, et il serait téméraire de négliger ces avertissements du dehors.

Oui, s'écriait hier encore la *Gazette d'Augsbourg*, qui n'a cependant rien d'hostile pour le gouvernement actuel de notre pays, oui, « M. Gambetta, c'est la guerre! »

Quand toute la presse le dit, quand toute l'Europe le pense, quand tous les faits le démontrent, les électeurs croiront-ils aisément le contraire?

Voilà donc ce que l'adoption actuelle du scrutin de liste porterait dans ses flancs. La Chambre qui en sortirait, sous l'influence directe et dominatrice de M. Gambetta, signifierait forcément la guerre et aboutirait à la guerre!

Au lendemain du 16 Mai, le chef des 363 s'écriait audacieusement : « La dissolution, c'est la guerre! » Calomnie odieuse, à laquelle il ne croyait pas lui-même. Mais, aujourd'hui, la formule est devenue la plus saisissante des vérités. Manifestement, le scrutin de liste dans ses mains, c'est la guerre! Sa dictature à temps ou à vie, c'est la guerre! Et pour tout résumer en une formule, qu'il ne faut pas se laisser de redire au pays qu'on veut tromper : M. Gambetta, c'est la guerre!

Du reste, lui-même en est convenu lors de la dernière crise ministérielle, quand le bruit courait que le Président de la République allait le mettre en demeure de former un cabinet. — « C'est trop tôt, aurait-il répondu; M. Grévy sait bien qu'un ministère Gambetta ce serait la guerre! »

Est-ce à dire que le futur César entretrait immédiatement en campagne? Oh! non; il est trop habile pour ne pas avoir la prudence cauteleuse de ménager encore un temps les dispositions pacifiques du pays. Il ne vise pas à culbuter M. Grévy dès le lendemain de son plébiscite, et se contenterait de resserrer les lignes de circonvallation autour de l'Élysée.

Avec une Chambre à lui, et après le renouvellement partiel du Sénat dans le même sens, il se déciderait à prendre enfin la direction officielle des affaires pour préparer lui-même la dernière étape de son élévation. S'entourant alors d'un ministère nouveau, dont les éléments ont été soigneusement réservés jusqu'ici pour cette besogne suprême, il se renfermerait dans la dignité supérieure de président du conseil sans portefeuille, n'intervenant qu'à de rares intervalles, de manière à éviter la responsabilité directe et les échecs personnels.

C'est dans cette situation forte et dominante qu'il presserait le siège de l'Élysée, en attendant avec patience, au milieu de ses chambellans, l'heure prochaine de l'assaut définitif.

Voilà le plan, dans son développement et son ensemble. Il est aussi lumineux que le soleil, et jamais il ne fut plus juste de dire : Aveugle qui ne le voit pas!

C'est maintenant à la France de décider si elle veut courir tous ces hasards, risquer toutes ces aventures, sacrifier son repos, sa production féconde, sa fortune, peut-être son indépendance, aux ambitions monstrueuses d'un homme; en un mot, si elle est résignée à se livrer — elle, pacifique et laborieuse — à l'aventurier chimérique et égoïste qui — nous l'a-t-il assez prouvé! — « aime son pays jusqu'à la mort... » des autres!

Cet article soulève la colère de toutes les feuilles opportunistes. Voici ce qu'en dit l'*Événement*:

« Je ne sais pas de campagne plus misérable et plus insensée que celle que les ennemis de la République — je devrais dire de la France — poursuivent depuis quelques semaines contre M. Gambetta. »

« Ouvrez les journaux hostiles aux institutions nationales et vous trouverez dans tous, sans exception, cette odieuse accusation : M. Gambetta veut la guerre! L'un d'eux, que je ne tiens pas à nommer, met dans la bouche de l'empereur d'Allemagne ces paroles : « J'estime profondément M. Grévy; quant à l'avocat, qu'il fasse bien attention à ses paroles et à ses actes. » Et le commentateur de cet impertinent propos du César allemand se hâte d'ajouter : L'avocat, c'était M. Gambetta. »

Hier, le *Figaro* faisait mieux. En même temps qu'il reproduisait et s'appropriait ce cri de la *Gazette d'Augsbourg* : « M. Gambetta, c'est la guerre! » M. Philippe de Grandlieu prétendait exposer le plan de la revanche rêvée par M. Gambetta. Nouvelle sensation s'il en fut et à prix réduit. Pour la modique somme de trois sous, on peut se procurer au bureau du *Figaro* et dans les kiosques le plan de guerre et de conquête de M. Gambetta. C'est pour rien! »

L'Événement continue :

« On tente d'isoler le grand patriote en lui prêtant une folie belliqueuse. On compte renouveler ainsi contre lui la manœuvre d'où sortit la funeste Assemblée de 1874. »

« Je n'ai pas peur du résultat; il sera diamétralement opposé à celui qu'on se propose. »

Pourquoi donc montrer tant d'effroi de cet article du *Figaro*?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 mars.

Les cours les plus élevés de la journée sont ceux du début. On est à 120.22 1/2 sur le 5 0/0; on descend graduellement à 120.02 1/2. L'amortissable fait 86.30.

Le Crédit Foncier ouvre à 1,700. Il y a ensuite des achats à 1,690 et 1,702.50. Nous avions donc raison d'engager vivement nos lecteurs à acheter lorsqu'on cotait en retour 1,655 et 1,660. Avec un titre de cet ordre, la hausse est irrésistible, car elle sort de la situation même et des progrès incessants de l'institution. Le Crédit Foncier Algérien est bien tenu à 675 et 680.

La souscription aux 10,000 actions de la Grande Imprimerie sera close demain, le 5. On n'en connaît pas encore exactement les résultats, mais elle s'annonce comme un très-vif succès. Tout le monde s'est rendu compte de l'importance des éléments de travail et de profit groupés par cette entreprise. On a compris que la Grande Imprimerie sera dans l'industrie typographique ce qu'a été pour l'éclairage la compagnie du Gaz et pour les transports la compagnie des Omnibus.

On obtient à 550 francs, prix net à payer, les actions de la nouvelle Société des Forges, Laminaires et Acieries d'Ivry. Les profits annuels des usines représentent un rendement de 10 0/0 par rapport à son capital social.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 1,100 et 1,090. Une assez vive réaction suit de près toute tentative de reprise. On est à 325 et 328.75 sur la Banque de Dépôts et d'Escompte. Cette Société réunit ses actionnaires pour faire constater l'augmentation de capital social. Le Crédit Parisien est en voie de reprise. La Banque Européenne continue à se négocier à 222.50.

Les obligations de la Société des Eaux d'Hyères sont émises à un prix très-favorable, à 287.50; elles rapportent 5 1/4 pour cent. Celles de la compagnie des Eaux de Paris donnent à peine 4 0/0.

Les obligations de la Rente Mutuelle de 100 fr. donnent lieu à de nombreux achats. La prime de remboursement attachée à ce titre a pour garantie un titre de Rente française dont les intérêts sont capitalisés à l'échéance de chaque coupon.

L'action de Suez fait 1,760. Nord, 1,740. Orléans, 1,427.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier encore, le Tribunal de police correctionnelle de Saumur a eu à s'occuper de la commune de Distré.

Le maire, M. Bury, accusait les Religieuses de tenir une école clandestine, et les avait dénoncées au Parquet, qui devait donner suite à cette dénonciation.

Poussé par le parti radical et anti-religieux, animé aussi par la passion politique, M. le Maire faisait surveiller les Sœurs; et le garde-champêtre a pu constater, par lui-même, dans l'appartement occupé par les Religieuses, plusieurs petites filles ayant des livres; il en a conclu, cet homme expert, dans sa science profonde, que ces enfants étaient en classe. Les propriétaires de la commune se plaignent qu'il est bien moins habile pour découvrir les pillards qui exploitent les bois, vignes, etc., en plein jour. Il est trop occupé du côté des Religieuses.

Les débats ont démontré que M. le Maire, délégué cantonal, n'était pas très-initié aux questions de l'instruction; qu'il se mêlait de

donner des ordres pour lesquels il n'avait aucun mandat; qu'il avait interdit un local sans droit et surtout sans raison. puis sans lettre de M. l'inspecteur constatait qu'il ne pourrait l'appuyer dans sa prétention. De plus, une commission de deux docteurs et un architecte avait déclaré le local très-soin.

Il est de fait que nombre d'écoles communales sont beaucoup moins aérées que n'était la classe des Sœurs de Distré.

Les enfants de 6, 7 et 8 ans, appelés à déposer, ont toutes déclaré qu'elles fréquentaient les Sœurs tous les jours, à des heures irrégulières, qu'elles prenaient des leçons particulières et individuelles, puis restaient à jouer, tricoter, aider au ménage, etc., etc. Elles étaient trop nombreuses pour mentir, Monsieur le Maire; du reste, vous aviez une de ces enfants, qui est entrée depuis peu à votre école laïque, que l'on peut supposer aussi avoir été stylée et qui n'a fait que confirmer les dépositions de ses anciennes camarades.

Les témoins à charge ont vu jusqu'à 23 enfants entrer chez les Sœurs à toutes heures, ce qui ne constitue pas des cours réguliers, mais ce qui prouve combien les Sœurs sont sympathiques aux enfants et aux parents; alors, Monsieur le Maire, pourquoi donc votre guerre à ces bonnes Sœurs qui se dévouent autant aux malades qu'aux jeunes filles? Vous ne comprenez donc pas quel triste rôle on vous fait jouer comme maire? Quel triste souvenir laissera votre maire, sous lequel la discorde s'est élevée à Distré, sous lequel la population s'est partagée en deux camps! Un maire habile et intelligent sait prévenir ces conflits et réunir tous ses administrés en une seule famille. Ce sera la tâche de votre successeur.

Le Tribunal a débouté les Sœurs de la plainte, le délit d'école clandestine n'ayant pas été prouvé.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs, demain dimanche 6 mars, à huit heures, une soirée musicale dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Les Dragons de Villars, fantaisie, par la Musique municipale.
2. Fantaisie sur Faust, d'Alard, pour violon et piano.
3. Romance des Absents, chantée par M. Lambert.
4. La Flûte enchantée, fantaisie, par la Musique municipale.
5. Souvenir de Bade, de Léonard, pour violon et piano.
6. La Sieste, bluettes, chantées par M. Lambert.
7. Cavatine, de Raff, pour violon et piano.
8. Couplets de Griollet, chantés par M. Lambert.
9. Tableaux champêtres, chœur à 4 voix, par des Amateurs.
10. La Tyrolienne, air varié, par la Musique municipale.

Système de signaux pour les trains de voyageurs.

Nous avons fait, il y a quelque temps, la description d'un système de signaux, inventé par M. Morris, pour permettre aux voyageurs d'entrer en communication avec le mécanicien, le conducteur et le serre-frein. Le premier essai qui avait eu lieu entre Tours et les Sables-d'Olonne avait pleinement réussi.

Une seconde expérience vient d'être faite, jeudi dernier, sur la nouvelle ligne de l'Etat, entre Tours et Châteauroux, sous la direction de M. Bazin, inspecteur général des chemins de l'Etat. M. Bazin était accompagné de M. Trigaux, ingénieur; de M. Tripoué, de Paris, et de l'inventeur, M. Morris.

Les pétards sont fabriqués par M. Ruggieri; lors de la première expérience, ils avaient tous parfaitement réussi; mais il a été impossible de se servir de ceux que M. Ruggieri avait envoyés pour le second essai; ils avaient été fabriqués à la hâte, et la matière explosive avait été renfermée sous son enveloppe imperméable avant d'être entièrement sèche. L'inventeur proposa l'emploi des pétards ordinaires anglais, qu'il avait apportés avec lui. La détonation de ces pétards n'est pas aussi forte que celle des pétards Ruggieri; car les trains, en Angleterre, sont munis d'un frein continu d'une très-grande puissance, que tout employé du train peut faire agir; il suffit donc que l'un d'eux entende la détonation.

Le train de Tours à Châteauroux était composé de sept ou huit wagons. Les ingénieurs ont fait jouer l'appareil sept fois en allant et cinq fois au retour, pendant la nuit,

chaque fois avec succès. Le serre-frein et les voyageurs ont entendu très-distinctement chacune des vingt-quatre détonations.

Le mécanicien, il est vrai, et il fallait s'y attendre, ne les entendait pas toujours, quand elles partaient des dernières voitures; mais il pouvait, dans tous les cas, apercevoir les disques rouges qui apparaissent de chaque côté des wagons, et, la nuit, sa vue était frappée par la réflexion de la vive clarté produite par l'explosion, ou de la lampe rouge agitée par le serre-frein.

Toutefois, l'inventeur préfère les pétards Ruggieri aux pétards anglais; ils éclatent avec plus de force; l'enveloppe est excellente et tout-à-fait imperméable. M. Morris en a dernièrement emporté quelques-uns en Angleterre; il les a soumis aux expériences les plus décisives, les exposant à toutes les variations de l'atmosphère, à la gelée, au dégel, à la neige, à la pluie, pendant plusieurs semaines, et pas un seul n'a raté.

Il suffira donc que M. Ruggieri en surveille la fabrication, et, si cela était nécessaire, il ne lui serait pas difficile de leur donner un pouvoir d'explosion plus considérable encore.

Nous avons dit, dans un article précédent, que les compagnies de chemins de fer devaient munir leur wagons d'un système quelconque de signaux avant le 1^{er} mai.

Jusqu'ici le système de M. Morris semble le plus simple et le plus pratique; il y a donc tout lieu de croire qu'il sera adopté.

(Union libérale.)

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Le 27 février, vers une heure et demie du matin, M. Hais, cultivateur aux Goberies, revenait de la noce d'un de ses cousins, au bourg de Saint-Mars.

Il était accompagné de sa femme et de ses trois enfants.

Arrivé au passage de Bourray, il traversa la passerelle avec l'aîné et le plus jeune des enfants, laissant sa femme derrière lui avec le jeune Louis, âgé de 7 ans et demi. Il leur avait dit d'attendre qu'il vint les chercher avec une lanterne qu'il comptait emprunter à d'autres gens de la noce qui le précédaient d'une cinquantaine de mètres.

Lorsqu'il revint avec cette lanterne, sa femme et son enfant avaient disparu. Désireuse, sans doute, d'arriver plus vite, la dame Hais s'était engagée sur la passerelle avec le jeune Louis, et tous deux étaient tombés à l'eau.

M. Hais a cru entendre un cri poussé par sa femme, à une dizaine de mètres; mais ni lui, ni MM. Tardif et Paulin, accourus à ses cris, ne purent rien distinguer, ni essayer aucune tentative de sauvetage. L'obscurité était complète et la rivière grossie par la pluie et la fonte de la neige.

C'est seulement dans la matinée que des recherches purent être faites, avec le concours et sous la direction de la gendarmerie, avisée de ce fatal événement.

La rivière fut minutieusement explorée, en aval de la passerelle; et, après une heure de travail, on retrouva d'abord le cadavre de la dame Hais, à une vingtaine de mètres environ du point où elle avait dû tomber à l'eau.

Le corps de l'enfant fut retrouvé, peu après, à un mètre plus loin.

Après une enquête sommaire et les constatations légales, les deux cadavres ont été remis à la famille désolée qu'un double deuil venait de frapper au sortir d'une fête.

Dans son numéro d'hier, *Angers-Review* a publié un dessin de M. Dauban, la *Mort de Chatterton*, ainsi que l'intéressante notice sur J. Dauban par M. André Joubert, l'un des collaborateurs du journal.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE
CH. MASSET, directeur.

LUNDI 7 mars 1884.

ABONNEMENT COURANT

UNE REPRÉSENTATION DE

JEAN BAUDRY

Pièce en 4 actes, de la Comédie-Française, par M. Aug. VACQUERIE.

M. Ch. MASSET jouera le rôle de Jean Baudry; M^{lle} M. LARGILLIÈRE celui d'Andrée.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Faits divers.

Duppy, ex-instituteur laïque dans la commune de Quinsac, vient d'être condamné, par la cour d'assises de la Gironde, à huit mois de prison pour détournement de fonds et abus de confiance.

On vient d'arrêter à Perthuis (Vaucluse), sous la prévention de détournement de lettres chargées, un facteur rural de cette ville, radical de la plus belle eau.

Une fois saisi par les gendarmes, il leur aurait dit :

« Si je suis reconnu coupable, je ne serai pas seul. »

Le journal *Italie* du 26 février donne le récit suivant du carnaval à Rome :

« La grande mascarade des artistes et le char des pensionnaires de l'Académie de France ont été le grand succès. La mascarade des artistes représentait le pèlerinage de la Mecque. Elle se composait de près de 80 personnes et d'une cinquantaine de chevaux. Les costumes, les armes, les étoffes, tout était vraiment oriental.

Cette mascarade était véritablement très-pittoresque; rien n'y manquait, pas même des musiciens, qui ont régalé la Reine d'une sérénade arabe accompagnée par des tambourins. La caravane était fermée par deux chameaux qui avaient le talent de lancer des ruades fort peu rassurantes, ce qui éloignait la foule des gamins qui faisaient autour d'eux un cercle respectueux.

Le char de l'Académie de France venait ensuite, char énorme portant fièrement sur le devant un grand écusson des Médicis, soutenu par deux anges. Le char était surmonté d'une grande statue dorée, de Rome, tenant à ses côtés le Tibre et la Seine. L'aspect du char était véritablement charmant. Les pensionnaires, au nombre de 17, étaient vêtus de costumes blancs de l'époque de Charles IX; ils avaient à la boutonnière et au chapeau des marguerites, hommage à la Reine qui assistait au *corso*.

Il y avait longtemps qu'on n'avait vu un aussi beau char, réunissant à la fois tant de goût et d'élegance. Le char était tiré par six chevaux et précédé par trois trompettes à cheval, également en costume blanc de Charles IX. Le jury a donné le prix de 2,000 francs, destiné à la mascarade en troupe, à la cavalcade des artistes.

Le prix de 750 francs pour le plus beau char a été décerné aux pensionnaires de l'Académie de France.

LA MISÈRE EN IRLANDE.

Navrante description d'un intérieur irlandais par M. de Woestyne, dans le *Triboulet* :

« Il est de terribles spectacles auxquels on s'accoutume : quel plus terrible, par exemple, qu'un champ de bataille quand le dernier coup de canon a retenti? Et pourtant, après quelques heures, on circule presque indifférent au milieu de ces morts et de ces blessés. Il est un spectacle auquel on ne rompt jamais son cœur, celui de la misère.

C'est ainsi que, trois journées durant, j'ai passé par des émotions qui se renouvellent à chaque porte que je pouvais.

Là, au milieu des enfants et des pour-ceaux, — le cheval est la rare exception, — gît sur le sol un vieillard malade; un pouce de foin et une couverture auront formé son lit de mort, car il est certainement mort à cette heure. Ici, c'est une pauvre femme dont le mari est allé en Angleterre gagner le loyer du land-lord, et qui crie à la faim : elle n'a même plus de pommes de terre... Je crois devoir faire grâce au lecteur des pénibles impressions que j'ai subies...

Au milieu de cette désolation circulent des soldats, tout de noir vêtus et armés de leurs carabines; on les nomme tirailleurs dans l'armée anglaise; ils patrouillent par trois et demeurent en plein champ, dans des maisons de fer, qu'ils ont apportées avec eux.

Plus loin, c'est une école où je m'arrête; au-dessus de la porte j'avais lu cette indication : *Nationale male and female school*. Il y a là soixante-deux enfants; filles et garçons, tous ensemble, tous nu-pieds.

« J'en aurais davantage, me dit l'institutrice, mais tous n'ont pas d'habits pour sortir de chez eux... J'apprends ainsi que dans les familles, pour envoyer les enfants à l'école par la mauvaise saison, on complète le costume de l'un avec les vêtements des autres, qui restent couchés en attendant leur tour.

« Ailleurs, je passe devant une propriété magnifique. C'est celle d'un land-lord. »

Bibliographie.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait connaître davantage. Nous avons sous les yeux le 37^e fascicule, consacré au département de la Charente-Inférieure, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures très-soignées représentant la ville de La Rochelle, Royan, l'hôpital de la Marine à Rochefort, l'église Saint-Pierre à Saintes, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de La Rochelle.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr.
Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE MARS 1884.

Voyages et Aventures. — Perdus sur la mer de corail, par A. Dubarry.
Les Révolutions d'autrefois. — Les deux Martyrs, par A. Genevay.
La Science en famille. — Les antiquités du Nouveau-Monde, par B. Muller.
Récits historiques. — Les Mystères de Jumièges, par R. de Navery.
L'Afrique française. — Mers-el-Kebir, par Gaston Vaillier.
Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.
Illustrations. — Dans les forêts de la Nouvelle-Guinée. — Un village papou. — La rupture des digues de Muyden. — L'assassinat du Grand Pensionnaire. — Ruines de Palanqué. 2 gravures. — Le jugement. — La rade de Mers-el-Kebir. — Portrait de Mariette-Bey.
Mercur de France. — Théâtres.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Succursale de Saumur, rue Saint-Jean, 29.

Les actions Banque de Prêts à l'Industrie sont introuvables à 620, cette valeur étant devenue d'une extrême rareté sur le marché. Aussi les capitalistes, désirant vainement en acheter, tournent-ils leurs capitaux, d'une façon non moins sûre, vers les actions nouvelles de l'Union Mobilière qui se souscrivent à 560 francs et qui présentent sécurité parfaite, bons dividendes et plus-value assurée.

L'action et l'obligation Matériel agricole, un instant discréditées sans causes, redeviennent l'objet d'une faveur justement méritée que l'admission probable à la Bourse ne fait qu'accroître.

BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

15, Chaussée-d'Antin, Paris.

AVIS DE RÉPARTITION

Aux souscripteurs des Docks libres et Magasins Généraux de Marseille.

Les souscripteurs de	1 à	5 recevront l'intégralité
—	6 à 9	5
—	10 à 15	6
—	16 à 20	7
—	21 à 30	8
—	31 à 50	10
—	51 à 100	15

93,000 Abonnés

Le Financier des Communes

Propriété de la Banque des Communes de France, 15, Chaussée-d'Antin, Paris

Paraissant tous les samedis.

16 pages de texte.

2 FRANCS PAR AN
Cours de toutes les valeurs sans exception.

Liste officielle de tous les tirages.
Le journal est envoyé gratuitement, pendant un mois, à toute personne qui en fera la demande.

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins,

nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, balaie et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalschiere est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalschiere. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » N° 78,421. — Observations de M. Dedé, profes-

seur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalschiere d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalschiere. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraction prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dedé, professeur de chimie. N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalschiere.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 14 fr. ; 4 kil., 28 fr. ; 8 kil., 56 fr. — Aussi « LA REVALSCHIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-

chissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALSCHIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GORDANO, Besson, successeur de TERTIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C. (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

GERISSETTE et GOCO DE CALABRE
à 1 centime le litre
REEMPLACANT LE VIN DE TABLE
MARCHER FRÈRES & Co, à Privas (Ardèche)
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 13
à Lyon, rue Thiers, 8
Prix : par Boîte de poudre de 100 litres, 1 franc 25 c.
Par la poste, 1 fr. 35 c.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MARS 1881.

Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85			Crédit Foncier colonial	635			C. gén. Transatlantique	565		
3 % amortissable	86 26			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1685			Canal de Suez	1740		
4 1/2 %	116 35			Obligations foncières 1877	362			Société autrichienne	640		
5 %	119 70			Obligations communales 1879	462			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Obligat. foncières 1879 3 %	460						
Obligations du Trésor nouvelles	515			Soc. de Crédit ind. et comm.	740			Est	388		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit mobilier	770			Midi	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50			Crédit Foncier d'Autriche	840			Nord	392		
— 1865, 4 %	524			Est	840			Orléans	390		
— 1869, 3 %	401 50			Paris-Lyon-Méditerranée	1600			Ouest	389		
— 1871, 3 %	395			Midi	1175			Paris-Lyon-Méditerranée	389		
— 1875, 4 %	518			Orléans	1765			Paris (Grande-Ceinture)	393 50		
— 1876, 4 %	518			Ouest	1420			Paris-Bourbonnais	391		
Banque de France	4690			Compagnie parisienne du Gaz	1630			Canal de Suez	585		
Comptoir d'escompte	1625										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 37 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 21 — omnibus.
9 — 40 — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — omnibus.
10 — 28 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
JOLIE MAISON
Située à Saumur, Grande-Rue, n° 2, à l'angle de cette rue et de la rue Dacier,
Avec cour, écurie et remise, appartenant à M^e veuve Fournée et à M. Fournée fils.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément,
MAISON DE MAITRE
AVEC GRAND JARDIN
Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.
Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.
S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
Située au canton du Bois-Brard, commune de St-Hilaire-St-Florent,
D'une superficie de 12 ares 37 centiares, comprenant bâtiments d'habitation, cave, pressoir et jardin clos de murs.
Et 22 ares de vigne, au même lieu, joignant MM. Tessier et Vinsonneau.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (158)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
VASTE MAISON
PROPRE AU COMMERCE,
Située rue Beaurepaire, n° 9.
S'adresser à M. GAMICHON, quai de l'École de Cavalerie, n° 6. (720)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties.
1° UN CLOS de TERRE et VIGNE, de 1 hectare 88 ares, dans lequel s'élève une PETITE MAISON, situé au Petit-Puy, commune de Saumur;
2° Et UN PRÉ, de 1 hectare 3 ares, situé aux Couvres-Feux, commune de Saint-Lambert.
Entrée en jouissance immédiate.
S'adresser à M^e AUBOYER. (42)

A VENDRE
UN PETIT PONEY CORSE
Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

BANQUE AGRICOLE FRANÇAISE
20, rue Bossini, Paris. 3^e année.

UN BON PLACEMENT.
Nous proposons à nos clients une nouvelle opération financière, basée principalement sur la chance des lots afférents aux obligations Ville de Paris, Crédit Foncier.
Nous achèterons, au moyen des fonds qui nous seront confiés, des valeurs à lots, nous enverrons tous les mois à nos intéressés la liste des valeurs achetées et leurs numéros, de façon qu'ils puissent suivre les tirages aussi exactement que nous.
Nous assurons aux sommes versées un intérêt de 3 0/0 par an, et en nous servant comme couverture des valeurs achetées, nous opérerons sur les Rentes françaises pour la moitié du montant des titres en caisse.
Chaque mise de fonds aura donc droit :
1° A un intérêt fixe de 3 0/0 par an ;
2° Aux éventualités des lots échus à chaque tirage ;
3° A la moitié des bénéfices réalisés sur les Rentes françaises, qu'on peut évaluer à 8 0/0 ou 10 0/0.
Les parts sont de 50 francs et multiples de 50.
Envoyer les fonds par mandats ou plus chargés, à M. le Directeur de la Banque Agricole Française, 20, rue Rossini, Paris. (159)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou en plusieurs lots,
LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES
Commune de Saint-Lambert-des-Lévées, près le bourg,
Consistant en :
MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée ;
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ;
Jardins, terres labourables et prés ;
le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.
S'adresser audit notaire. (504)

UN JEUNE HOMME au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE SPÉCIALE

A LA PAIX
Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

CHEMISES CONFECTIONNÉES
Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

AVIS
M. VERNERY
Opticien Spécialiste à Pontivy
(Trente ans de pratique).

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes en verres cristal de roche, les seules brevetées, s. g. d. g., à l'Exposition de 1878.
M. VERNERY est visible de 9 heures à 5 heures, hôtel de Londres, à Saumur, pendant 10 jours.
M. VERNERY visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.
Grand choix de montures, lunettes pince-nez or, argent, acier, émail, baromètres, longues-vues, jumelles.
NOTA. — M. VERNERY vend en confiance et à prix fixe. (138)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA PHARMACIE NORMANDINE
Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. GARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

M^{me} VALET
Ancienne chemisière de la MAISON MURAY,
Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12,
A SAUMUR.
Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

Saumur, imprimerie P. GODET.